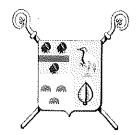
## PROVINCE DE NAMUR ARRONDISSEMENT DE DINANT ADMINISTRATION COMMUNALE

**DE 5537 - ANHEE** 

5537-ANHEE, le 21 octobre 2016



A l'attention de Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

**OBJET**: Points supplémentaires à l'ordre du jour établi par le Collège Communal le 12 octobre 2016. Annexe I à la première convocation du Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil Communal en date du 15 mai 2013, nous ajoutons à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil Communal du 26 octobre prochain : après le point n° 16 en séance publique :

## à la demande de M. Yves MOUTON, Conseiller communal:

- Brocante de Praule
- Rétrécissements
- Terrain près du feu rouge côté Henneumont
- Plaine de jeux de Haut-Le-Wastia
- Marché du terroir
- Panneaux de signalisation
- Pied de la rue de Henneumont
- Ligne blanche sur la partie en béton de la route Warnant-Haut-Le-Watia
- Chaussée de Namur à Annevoie
- Local pour la confrérie les Mollassons

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil Communal prévu le 26 octobre 2016.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE